

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Séance du 19 février 2025 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, DELHOMME Baptiste,

Pouvoirs : JOUIN Nicolas pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie

Secrétaire de séance : Régine COHAS

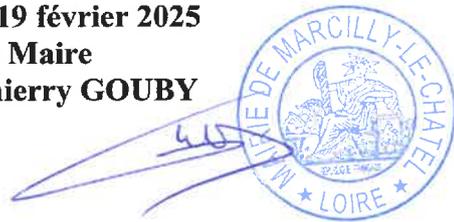
Objet : Modification règlement cantine et garderie

Mr le Maire propose au conseil de modifier les règlements de la garderie et de la cantine en n'indiquant pas les tarifs directement dans ces règlements mais en faisant référence à la délibération qui a fixé les tarifs. Ceci permettra de ne pas refaire le règlement à chaque changement de tarif. Ces nouveaux règlements seront applicables à compter du 1^{er} mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les règlements de la cantine et de la garderie comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 19 février 2025
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Régine COHAS

A blue ink signature of Régine COHAS, the secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250219-2025-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025